



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le mardi 20 février, à dix-sept heures et trente quatre minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 08 février 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Ketty LABUTHIE, 1^{er} adjoint au maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (20): Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient Excusés (01): Monsieur Philipson FRANCFORT,

Etaient représentés (06) : Madame Nita FOUCAN, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON, Madame Nadia NEGRIT, Madame Annick VANONY.

Etaient absents (06): Madame Dolorès BELAIR, Madame Victoire JASMIN, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Aurel MIRRE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sabrina GARES a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°01-20-2018

Cycle de projections et débats sur la « Black music » - plan de financement et demandes de subventions au titre de l'aide à la diffusion culturelle.

Dans le cadre du développement de l'offre culturelle et touristique du territoire, il est proposé de mettre en place, du 12 au 14 juillet 2018, un cycle de projections-débats sur la « Black music » en partenariat avec « PROTEA ET LES FESTIVALS DE FILMS DOCUMENTAIRES ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le cycle de projections et débats sur la « Black music » ainsi que plan de financement, comme il suit :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	3 900,00	Commune	4 000,00
Communication	600,00	Conseil Départemental	2 000,00
Sonorisation	600,00	Partenaires privés	1 550,00
Location de chapiteaux	200,00		
Prestations artistiques	1 000,00		
SACEM	250,00		
Réception	600,00		
Divers imprévus	400,00		
TOTAL	7 550,00		7 550,00

Article 2 : d'autoriser le Maire à engager toutes démarches, notamment à lancer les demandes de subventions, et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Article 3 : les inscriptions budgétaires relatives à cette manifestation seront effectuées au budget 2018, dès lors que l'ensemble des subventions auront été notifiées ;

Article 4 : le maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 21 février 2018,

Le Maire,

Ketty LABUTHE
1^{er} Adjoint au Maire
Philipson FRANCFORT
Secrétaire du Maire
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PARC AUTOMOBILE



“ Pour le Maire empêché ”

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 07 mars 2018

Formalités de publicité

Effectuées le 09 mars 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

